

223C2051
FR0014008VX5-FS0959

14 décembre 2023

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

EUROAPI
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 décembre 2023, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75356 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 11 décembre 2023, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROAPI et détenir indirectement par l'intermédiaire des sociétés CDC Croissance¹ et CNP Assurances², 4 807 903 actions EUROAPI représentant autant de droits de vote, soit 5,06% du capital et des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0
CDC Croissance	2 758 642	2,90
CNP Assurances	2 049 261	2,16
Total CDC	4 807 903	5,06

Ce franchissement de seuils résulte d'une réception d'actions EUROAPI à titre de collatéral par la société CNP Assurances.

¹ Contrôlée par la CDC.

² CNP Assurances est détenue par CNP Assurances Holding, elle-même détenue par La Banque Postale, elle-même détenue par La Poste, elle-même contrôlée par la CDC.

³ Sur la base d'un capital composé de 95 053 684 actions représentant autant de droits de vote en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.